



## COVID-19: après deux ans, enfin, la sortie de crise

### Et maintenant, que dois-je faire?

#### La situation aujourd'hui

Le premier cas de COVID-19 a été diagnostiqué à Genève le 26 février 2020.

Le 28 février 2020, une première ordonnance – suivie d'autres versions – est adoptée en urgence par le Conseil fédéral, afin d'imposer des mesures de lutte spécifiques contre l'épidémie. Le Conseil fédéral a toujours promis de lever les mesures aussi rapidement que possible (mais aussi lentement que nécessaire).

Plus de 750 jours après le premier cas, il n'y a aujourd'hui plus de mesures fédérales pour la population générale.

#### Pourquoi?

Ce tournant est possible:

- grâce à la vaccination,
- grâce à l'immunisation d'une partie de la population suite aux infections,
- et parce qu'Omicron, le variant actuel, est plus transmissible mais moins dangereux.

Le COVID-19 ne va pas disparaître. Mais, sauf mauvaise surprise, la pandémie va probablement devenir une endémie avec des pics de contaminations, par exemple lors des saisons froides. **Nous apprenons à vivre autrement avec le COVID-19.**

#### Qu'est-ce qu'on fait?

Dans cette nouvelle phase, **c'est la responsabilité personnelle qui prime**. Tout un chacun connaît les réflexes et les gestes à avoir. Il faudra continuer de les appliquer, pour soi et pour les autres.

La Direction générale de la santé et le Service du médecin cantonal restent en support et en soutien de la population et des partenaires, notamment pour accompagner et informer.

#### Et concrètement, ça veut dire quoi?

Comme depuis 2020, la réponse à cette question dépend de plusieurs facteurs: avez-vous des symptômes, êtes-vous vulnérable, travaillez-vous avec des personnes vulnérables...

Voici un tour d'horizon des bons réflexes à garder et des mesures qui ne sont actuellement plus utiles ou obligatoires:

- **Port du masque:** de manière générale, il n'est plus obligatoire même dans les transports publics. Il est recommandé si vous êtes vulnérables, si vous vivez avec des personnes vulnérables, et surtout lorsque vous avez des symptômes (spécialement dans les espaces clos: au travail, dans les transports, dans les réunions).

Le port du masque reste obligatoire pour les visiteurs et professionnels des hôpitaux, cliniques, EMS et foyers pour personnes âgées, pour les visiteurs et professionnels, cf Arrêté du Conseil d'Etat du 01.04.2022; il reste également recommandé dans les lieux de soins (cabinets pex).

- **Aération:** voilà une mesure simple et efficace, qui reste de mise. Pensez à ouvrir les fenêtres toutes les heures. Facile et très utile!
- **Hygiène des mains:** à l'eau et au savon ou avec du gel hydroalcoolique, on garde aussi ce bon réflexe, et on l'intègre à long terme. On l'apprend à nos enfants: utile contre le COVID, et contre bien d'autres affections, de la grippe à la gastro.
- **Télétravail:** il n'est plus obligatoire mais, en accord avec votre employeur, il peut représenter une bonne option si vous avez des symptômes et/ou si vous êtes positif.
- **Testing:** de manière générale, il n'est plus recommandé systématiquement en cas de symptômes, sauf pour les personnes vulnérables ou les personnes vivant avec ces dernières. Il reste néanmoins remboursé lors de symptômes.
- **Vaccination:** Recommandée pour les personnes vulnérables en particulier, car elle protège très bien contre les formes graves de la maladie et les décès.
- **Certificat:** en Suisse, il n'y a plus de certificat COVID depuis le 17 février 2022. Il est toujours émis suite à une infection ou une vaccination, notamment pour les voyages à l'étranger. Renseignez-vous sur le site internet de votre pays de destination pour plus de détails.
- **Quarantaine** (personne en contact avec une personne positive): c'est fini depuis le 17 février 2022.
- **Isolement** (personne positive): c'est fini depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 (sauf exception dans contextes particuliers).

#### En cas de symptômes ou si vous êtes positif

Il faut se comporter à l'égard du COVID comme avec la grippe. Evitez de transmettre le virus à votre entourage en portant un masque et en limitant les contacts sociaux, en particulier ceux avec les personnes vulnérables. N'oubliez pas de vous laver les mains et d'aérer régulièrement si vous partagez un espace. En accord avec votre employeur, vous pouvez aussi envisager le télétravail. Si vos symptômes sont plus forts, consultez votre médecin.

#### Je suis vulnérable

Il vous faut faire plus attention que le reste de la population. Cela veut par exemple dire: portez le masque quand la situation vous paraît à risque – notamment dans les lieux bondés et mal aérés – et évitez les gens qui ont des symptômes et/ou qui sont positifs.

Une personne peut porter un **masque** parce qu'elle est vulnérable (**elle se protège**),  
parce qu'elle est symptomatique ou positive (**elle vous protège**),  
ou parce qu'elle le juge nécessaire.

**Ayez un regard bienveillant et une attitude responsable.**

**Informations et détails supplémentaires:**  
en ligne: [www.ge.ch/covid-19-se-protoger-protoger-autres](http://www.ge.ch/covid-19-se-protoger-protoger-autres),  
ou au numéro de la Ligne Verte: 0800 909 400.

Service du médecin cantonal, avril 2022